



Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne/mer  
Canton de Samer

## Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

Conseiller en exercice : 14  
Présents : 10  
Excusé(s)/Absent(s) :  
Procuration :  
Absents : 4  
Quorum : 8

### Délibération du Conseil Municipal n°2024-03 du 29 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du vingt-trois janvier deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de Messieurs Caplier Julien, Montador Gilles, Seillier David, Poquet Sébastien.

Madame Stéphanie Thellier est désignée secrétaire de séance.

**OBJET** : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2024 – CONSTRUCTION D'UNE ECOLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'inscrire au Budget Primitif 2024 des travaux de construction d'une école.

Afin de mettre ce projet en œuvre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT EQUILIBRE : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE			
DEPENSES		RECETTES	
INTITULE	MONTANT €HT	INTITULE	MONTANT
TRAVAUX DE CONSTRUCTION	1 445 000	ETAT :	
		DETR 25 %	393 467.25
		DSIL 20 %	314 773.80
		FONDS VERT 25 %	393 467.25
		<b>2EME FONDS EXCEPTIONNEL INONDATIONS</b>	<b>457 299.90</b>
		ETAT DETR 2023 - Etudes de faisabilité	14 860.80
HONORAIRES ARCHITECTE 8.42 % Etude RE 2020	121 669 7 200		
<b>TOTAL</b>	<b>1 573 869 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 573 869 €</b>

RECU EN PREFECTURE

le 30/01/2024

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-062-216204461-20240129-202403-DE

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération de et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, le jour, mois et an ci-dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Sous-Préfecture le 30/01/2024  
Publiée ou Notifiée le 30/01/2024.....  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire

Pour Extrait Conforme,  
Le Maire

  
Yves Hennequin

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal par le site « télérecours citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

RECU EN PREFECTURE

le 30/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DF-062-216204461-20240129-202403-DF

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : Mairie d'Hesdigneul-les-Boulogne

Utilisateur : BAILLIART

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	202403
Date de la décision:	2024-01-29 00:00:00+01
Objet:	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2024 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE
Classification matières/sous-matières:	7.5
Identifiant unique:	062-216204461-20240129-202403-DE

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 062-216204461-20240129-202403-DE-1-1_0.xml	text/xml	897
<i>nom original:</i> DELIBERATION 202403 DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT 2024.pdf	application/pdf	110317
<i>nom de métier:</i> 99_DE-062-216204461-20240129-202403-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	110317

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	30 janvier 2024 à 12h00min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 janvier 2024 à 12h05min04s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	30 janvier 2024 à 12h05min22s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	30 janvier 2024 à 12h10min44s	Recu par le MIAT le 2024-01-30